

SCI A.V.L
Société civile immobilière
Au capital de 30.000,00 €
616 rue du Cap Gris Nez
62250 BAZINGHEN
RCS BOULOGNE SUR MER 520 572 181

DECISION UNANIME DES ASSOCIES

Les associés de la Société dénommée **SCI A.V.L.**, Société civile immobilière au capital de 30 000 €, dont le siège est à BAZINGHEN (62250), 616 rue du Cap Gris Nez, identifiée au SIREN sous le numéro 520 572 181 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOULOGNE-SUR-MER.

Savoir :

- Monsieur André LEVEL, propriétaire de 150 parts sociales
 - Monsieur Vincent LUTTRINGER, propriétaire de 150 parts sociales
- Ces deux associés représentent la totalité des parts sociales

Ainsi que Madame Blandine LOIRE-LUTTRINGER

Ont décidé à l'unanimité conformément à l'article 17 des statuts et à l'article 1854 du code civil de, savoir :

I/ Agréer la cession des parts appartenant à M André LEVEL dans les conditions ci-après, savoir : 147 parts seront cédées à M Vincent LUTTRINGER et 3 parts seront cédées à Mme Blandine LOIRE-LUTTRINGER

-Agréer en conséquence Madame Blandine LOIRE-LUTTRINGER en qualité de nouvelle associée de la société SCI A.V.L.

II/Nomination d'un nouveau gérant

Compte tenu de la cession des parts envisagée Monsieur André LEVEL déclare qu'il démissionnera de ses fonctions de gérant concomitamment à la signature de l'acte.

En conséquence, et sous réserve de la signature de l'acte de cession, Monsieur Vincent LUTTRINGER et Madame Blandine LUTTRINGER décident de nommer Monsieur Vincent LUTTRINGER en qualité de gérant de la société

III/Modifications statutaires

Compte tenu des décisions ci-dessus, et sous réserve de la signature de l'acte de cession de parts sociales, il est proposé aux associés de modifier les statuts de la façon suivante :

L'article 7 – CAPITAL SOCIAL est rédigé comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de TRENTE MILLE EUROS (30 000 euros) et il est divisé en 300 parts sociales de 100 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 300, et attribuées conformément à la répartition suivante.

TABLEAU DE RÉPARTITION

Titulaire	Parts	Numéros affectés
Monsieur Vincent LUTTRINGER	297	1 à 297
Madame Blandine LUTTRINGER	3	298 à 300

L'article 16 – Gérance est modifié de la manière suivante :

Monsieur Vincent LUTTRINGER est nommé en qualité de gérant de la SCI A.V.L.

Aucune rémunération ne sera perçue par le gérant.

Monsieur Vincent LUTTRINGER déclare qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.

VL

A2

B2

POUVOIRS

En conséquence, tous pouvoirs sont donné au gérant de la société, avec faculté de subdéléguer

A l'effet de signer pour le compte de la société SCI A.V.L. toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement des décisions ci-dessus,

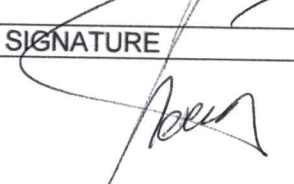
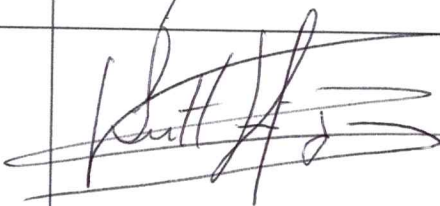
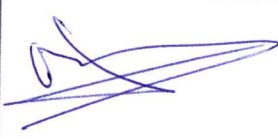
A cet effet faire toutes déclarations, prendre tous engagements, se faire remettre tous titres et pièces, exiger toutes justifications, signer tous actes et pièces.

Et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la conclusion de l'opération.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, documents et pièces, substituer, déléguer, élire domicile, et généralement effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire à la conclusion de l'opération.

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

La décision ainsi constatée sera mentionnée à sa date dans le registre spécial des procès-verbaux tenu au siège de la société.

NOM	DATE	SIGNATURE
Monsieur André LEVEL	26 / 06 / 2025	
Monsieur LUTTRINGER Vincent	le 26/06/2025	
Madame Blandine LOIRE-LUTTRINGER	le 13/06/2025	

VL AL. 